



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Maître de l'Ouvrage

Commune de CHEVAIGNÉ
7 Rue de la Mairie
35250 CHEVAIGNÉ

Représentée par Madame le Maire, Sandrine VINCENT

Objet du marché

Rénovation et extension des ateliers municipaux

Remise des offres

Date limite de réception : vendredi 11 Juillet 2025

Heure limite de réception : 12h00

TABLE DES MATIÈRES

I – INTERVENANTS.....	3
1.1 Le pouvoir adjudicateur	3
1.2 Maître d’œuvre, Architecte, mandataire du groupement et OPC :.....	3
1.3 Autres intervenants.....	3
II - OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.1 Objet du marché	3
2.2 Procédure de passation	3
2.3 Forme du marché.....	4
III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
3.1 Décomposition du marché.....	4
3.2 Durée du marché - délais d'exécution	4
3.3 Modalités de financement et de paiement	4
3.4 Forme juridique de l'attributaire	4
3.5 Délai de validité des propositions.....	4
3.6 Prestations Supplémentaires Éventuelles.....	4
3.7 Variantes	5
IV - DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
4.1 Contenu du dossier de consultation	5
4.2 Modification de détail au dossier de consultation	5
V - PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	5
5.1 Documents à produire	5
5.2 Langue de rédaction des propositions.....	6
5.3 Unité monétaire	6
VI - CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	6
VII - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES.....	6
VIII - MODALITÉS DE LA CONSULTATION	8
IX -RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	8
X - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET DES LITIGES.....	8

I – INTERVENANTS

1.1 Le pouvoir adjudicateur

Commune de CHEVAIGNÉ
Représentée par Madame VINCENT Sandrine, Maire
7 rue de la Mairie – 35250 CHEVAIGNE
Tél : 02 99 55 82 17 - Courriel : mairie@chevaigne.fr
Site internet : <http://www.ville-chevaigne.fr>

1.2 Maître d'œuvre, Architecte, mandataire du groupement et OPC :

SABA Architectes
SARL Julien PATARD Architecture
8 Rue combat des Trente
22000 SAINT-BRIEUC

Co-Traitants :

SAS E'NERGYS - IMPULSE Agence Rennes 2A rue du Patis Tatelin 35700 RENNES	BET Fluides Thermique Energétique
---	-----------------------------------

1.3 Autres intervenants

1 / Bureau de contrôle

En cours de consultation

2 / Coordonnateur S.P.S.

En cours de consultation

II - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Objet du marché

La consultation porte sur la rénovation et l'extension des ateliers municipaux de la commune de CHEVAIGNÉ.

Les prestations, objet du présent marché, relèvent de la catégorie 3 au sens du Code du travail.

A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir de novembre 2025.

2.2 Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'article L 2123-1 du code de la commande publique.

2.3 Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire, non reconductible, réalisé en une tranche ferme.

III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 Décomposition du marché

Le marché est décomposé en 09 lots définis comme suit :

LOT N° 01 – TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE - DÉMOLITION
LOT N° 02 –ÉTANCHÉITÉ - COUVERTURE
LOT n° 03 – MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM
LOT N° 04 – CLOISONS SÈCHES – DOUBLAGES – PLAFONDS
LOT N° 05 – CHARPENTE BOIS – MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS
LOT N° 06 – REVÊTEMENTS DE SOLS – CHAPE - FAÏENCES
LOT n° 07 – PEINTURES
LOT N° 08 - PLOMBERIE - SANITAIRE
LOT N° 09 - ÉLECTRICITÉ – VENTILATION - CHAUFFAGE

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.

Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

3.2 Durée du marché - délais d'exécution

Le délai global d'exécution des prestations, pour l'ensemble des lots, est de 9 mois dont 1 mois de préparation de chantier, hors congés payés et hors intempéries, à compter de l'ordre de service de démarrage.

Démarrage prévisionnel de préparation de chantier : 2 Novembre 2025.

3.3 Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire (Mandat administratif).

3.4 Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément au Code de la commande publique.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

3.5 Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3.6 Prestations Supplémentaires Événuelles

L'Entrepreneur répondra obligatoirement aux P.S.E. suivantes :

Lot n°03 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM – PSE n°1 : Porte sectionnelle en acier

Lot n°05 - CHARPENTE BOIS – MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS – PSE n°1 : Meuble sous évier

3.7 Variantes

En application des articles R2151-8 et R2151-9 du CCP :

- A l'initiative de l'acheteur :

Sans objet.

- A l'initiative du candidat :

- Non autorisée.

IV - DOSSIER DE CONSULTATION

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

Pièces administratives :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP.

Pièces écrites :

- CCTP Lots 1 à 9,
- DPGF,
- Planning prévisionnel des travaux,
- Rapport amiante.

Pièces graphiques (détaillées au sein du DCE) :

- Plans architectes.

4.2 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

V - PRESENTATION DES PROPOSITIONS

5.1 Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature DC1,

- Déclaration du candidat DC2,
- NOTI 2 ou attestations fiscales et sociales,
- Références (de moins de 5 ans) appuyées d'attestation de bonne exécution pour les travaux les plus importants,
- Certificats de qualifications professionnelles,
- Attestations d'assurances civile et décennale en cours de validité.

Contenu de l'offre

- Acte d'engagement,
- Déclaration du sous-traitant si nécessaire,
- Détail estimatif des prix dans le cadre du CCTP,
- Mémoire technique.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant,
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations conformément au code de la commande publique.

5.2 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5.3 Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

VI - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

- Remise des plis sur support papier :

La remise des plis sur support papier n'est pas autorisée.

- Remise des plis par voie électronique :

Les candidats devront transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

L'offre devra être remise sur le profil d'acheteur avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement de consultation.

Les dossiers qui parviendraient sur le site après la date et l'heure limite fixée au présent règlement de consultation ne seront pas retenus.

VII - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre. Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

La commission ad hoc examinera les offres des candidats afin d'établir un classement. Elle choisira l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

1. Critère 1 – Prix des prestations = 50%

2. Critère 2 - Valeur technique = 50%

- * Détail de la proposition, méthodologie, choix des matériaux (15%)
 - Description du projet, détail des prestations et de la proposition,
- * Délais de réalisation (20%)
 - Optimisation du planning
- * Références projets équivalents : (5%)
 - Exemples de réalisations similaires, communes de taille équivalente
- * Engagements sociaux et environnementaux de la société (10%)
 - Politique de gestion des déchets sur le chantier et politique environnementale de l'entreprise en général, en matière d'écologie et de développement durable
 - Politique salariale : engagements de la société en matière de ressources humaines, personnes en réinsertion ou formation, traitement égalité homme/femme

S'agissant du critère prix :

La meilleure note est affectée à l'offre moins-disante après correction et mise au point éventuelle.

Les autres offres (N) après correction et mise au point éventuelle sont notées suivant la formule :

Note (N) = Nombre de points maximum x (montant HT de l'offre moins disante / montant HT de l'offre (N))

La note finale sera arrondie au 1/100^{ème} le plus près.

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur écartera les offres inappropriées, et procédera à une sélection, après un premier classement opéré sur la base des critères définis ci-dessus, de 3 candidats qui seront éventuellement admis à négocier. Après négociation éventuelle avec ces candidats (sauf insuffisance de candidats), le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détail des prix ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires, ou tous documents aux fins de compléter leur offre sur des points particuliers.

Le jugement des offres se fait lot par lot, et un seul candidat est retenu pour chaque lot identifié. Un candidat peut se voir attribuer plusieurs lots ou tous les lots.

Lorsqu'aucune offre n'a été remise ou lorsqu'il n'a été proposé que des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, la consultation est déclarée sans suite ou infructueuse par la commission ad hoc.

Après attribution, le pouvoir adjudicateur vérifie que l'attributaire répond aux conditions préalables à la signature du marché indiquées ci-après. Il avise alors, par écrit, les candidats non retenus.

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve de la production, dans un délai de 8 jours suivant l'envoi de la demande du pouvoir adjudicateur, des attestations et certificats énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents. Ces documents peuvent avoir été fournis lors de la remise de l'offre :

- les pièces mentionnées à l'article R.324-4 ou R.324-7 du Code du travail ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

VIII - MODALITÉS DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

De même, celui-ci pourra avoir recours à la négociation telle que définie ci-dessus, mais se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

IX - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

Aucune visite du site n'est prévue.

X - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET DES LITIGES

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le tribunal compétent est le tribunal administratif dont relève le pouvoir adjudicateur.

Tribunal Administratif de RENNES
3 Contour de la Motte
CS44416
35044 Rennes Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28